



**HAL**  
open science

## En marge ou à la marge? Les populations amérindiennes du Brésil

François-Michel Le Tourneau

► **To cite this version:**

François-Michel Le Tourneau. En marge ou à la marge? Les populations amérindiennes du Brésil. Espace Populations Sociétés, 2014, 2014/2-3, 10.4000/eps.5859 . halshs-01241078

**HAL Id: halshs-01241078**

**<https://shs.hal.science/halshs-01241078>**

Submitted on 9 Dec 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

François-Michel Le Tourneau

## En marge ou à la marge ?

### Les populations amérindiennes du Brésil

---

#### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

#### Référence électronique

François-Michel Le Tourneau, « En marge ou à la marge ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2014/2-3 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 10 novembre 2015. URL : <http://eps.revues.org/5859>

Éditeur : Université des Sciences et Technologies de Lille  
<http://eps.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://eps.revues.org/5859>

Document généré automatiquement le 10 novembre 2015.

© Tous droits réservés

François-Michel Le Tourneau

## En marge ou à la marge ?

### Les populations amérindiennes du Brésil

- 1 La place des Amérindiens au Brésil est paradoxale. D'un côté le pays joue depuis longtemps de sa composante amérindienne pour se différencier de l'Europe et affirmer la spécificité de sa civilisation. Née au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, cette vision romantique du syncrétisme brésilien fait la part belle au noble sauvage et à sa connaissance de la nature, comme dans le roman *O Guarani* de José de Alencar. Mais d'un autre côté, comme le soulignait Alcida Ramos en 1998, la rencontre entre la société brésilienne et les « Indiens réels » n'est pas souvent chaleureuse. Discriminés et se débattant dans des conditions de vie plus difficiles que les autres groupes sociaux, ils font plus figure de parias que d'une composante indispensable de la société brésilienne. Et, régulièrement, le débat revient sur les dispositifs juridiques particuliers dont ils bénéficient, privilèges indus pour les uns, qui répètent leur *leitmotiv* de « bien peu d'Indiens pour beaucoup de terres données », réparations tout juste suffisantes pour cinq siècles de spoliation et d'extermination pour les autres.
- 2 Dans ce débat féroce qui a retenti à nouveau à la fin de l'année 2013, et qui promet de nouvelles batailles, les statistiques disponibles sur les Amérindiens et sur leurs territoires sont souvent utilisées à des fins partisans et sans mise en perspective. L'objet de cet article est donc d'essayer de replacer ces chiffres dans leur contexte et de présenter la complexité de la situation amérindienne au Brésil, qui ne se résume ni à un fait ultra minoritaire comme semble l'indiquer la proportion des Indiens parmi les Brésiliens (0,4%) ni à l'empire foncier que semble pointer l'immense superficie cumulée des « terres indigènes » (1,3 million de km<sup>2</sup> ou 13,2% de la superficie du Brésil).
- 3 Pour ce faire, nous présenterons dans un premier temps une analyse des données disponibles sur les Amérindiens dans le recensement de 2010, afin de quantifier – autant que possible – la présence amérindienne au Brésil. Dans un second temps, nous nous intéresserons aux dispositifs spécifiques aux Amérindiens, en particulier les terres indigènes, et aux débats que ceux-ci suscitent.

### 1. Combien d'Indiens au Brésil ?

- 4 Décompter les Amérindiens au Brésil peut paraître simple, d'autant que le recensement de 2010 propose justement de nouvelles variables destinées justement à mieux cerner cette partie de la population. Cependant, avant de se pencher sur ces chiffres, il importe de les replacer dans le contexte plus général de « l'indianité » au Brésil.

#### 1.1. Qui sont « les Indiens » ?

- 5 Vouloir quantifier la présence amérindienne au Brésil est un exercice classique mais qui comporte de nombreuses difficultés et, disons-le, toute une série de pièges. Le premier consiste dans la catégorie globale de « Amérindien » ou « Indien ». Celle-ci n'est en effet homogène que pour qui la regarde de l'extérieur et il a longtemps été fort difficile à ceux qui s'y trouvaient d'en cerner les contours. Pour les Amérindiens du temps de la colonisation, et dans certaines régions d'Amazonie il y a peu encore, il n'y avait pas « d'Indiens »<sup>1</sup> mais toute une série de peuples voisins avec lesquels on connaissait ses différences et ses points communs, dont on savait parfois la langue, mais dont justement cette connaissance aiguisée des distinctions (y compris dans le type physique) rendait bien difficile le classement sous une étiquette commune<sup>2</sup> à laquelle on appartiendrait aussi soi-même.
- 6 Cette absence de catégorisation entre « Indien » et « autre » se vérifie aussi dans les ethnonymes. Ils signifient souvent « les hommes » ou « les êtres humains »<sup>3</sup> (voir par exemple pour les Matis [Erikson, 2004]) plus qu'ils n'indiquent une distinction culturelle explicite. Enfin, dans beaucoup d'identités amérindiennes, ce que l'on pourrait appeler la « conscience ethnique » est absente. Les Yanomami, par exemple, n'ont que tardivement assimilé la notion « d'ethnie yanomami », se référant beaucoup plus facilement au cadre des villages ou des

blocs de villages alliés pour définir leur vision du monde [Le Tourneau, 2010]. Dans ce jeu, des orpailleurs venus du sud du Brésil n'étaient pas plus étrangers (*napë*) que le village d'à côté, peuplé de personnes partageant le même fonds culturel yanomami mais avec lequel une relation d'hostilité avait pu naître au hasard des relations de voisinage. De ce fait il est tout à fait possible de s'allier avec les premiers contre les seconds, en trahissant une solidarité ethnique postulée depuis l'extérieur mais pas ressentie localement. Enfin, il ne faut pas oublier qu'environ 50 groupes ethniques présents au Brésil habitent sur les frontières et sont présents aussi dans d'autres pays, si bien que définir dans ces groupes quels sont les « Indiens brésiliens » n'est pas une tâche simple puisqu'il existe des circulations importantes d'un côté à l'autre de la frontière.

- 7 Plutôt, donc, qu'une catégorie générique, on devrait raisonner en termes de groupes ethniques<sup>4</sup> auxquels les individus interrogés se réfèrent, et de langues parlées. Et dans ce contexte, la diversité et l'impossibilité de regrouper l'ensemble en une seule catégorie est patente : on compte 305 ethnies mentionnées dans le dernier recensement, et 274 langues parlées<sup>5</sup> ; et si certaines de ces dernières peuvent être regroupées autour de troncs communs (macro-jê, caribe, tupi-guarani, arawak, pano, etc.), une grande partie d'entre elles restent isolées (Yanomami, Nambikwara, etc.). Au surplus, l'appartenance à un même tronc linguistique n'implique aucune parenté culturelle ou compréhension mutuelle.
- 8 Pour autant, si « les Indiens » n'existaient pas, jusqu'à un passé récent, cette désignation est devenue depuis peu opératoire du fait de la construction du mouvement politique amérindien. Sa montée en puissance durant les années 1980-90, appuyée par les sympathisants du mouvement indigéniste, a entraîné une grande vague de contacts entre ethnies, souvent financés par des ONG, si bien que les leaders amérindiens ont pu développer un discours politique cohérent basé sur deux catégories, « nous, les Indiens » et « vous, les Blancs », malgré la variété des situations économiques, politiques et sociales dans lesquelles se trouvent les ethnies du Brésil. Ce discours réserve aux Amérindiens le vocabulaire de la parentèle (nos frères, nos beaux-frères, nos parents) afin de mieux mettre en valeur à la fois la solidarité postulée entre eux et le fonctionnement différent de leurs sociétés, dans lesquelles la parenté élective possède une grande importance. En ce sens, l'objet premier de cet article gagne en légitimité, mais tout en gardant à l'esprit les limites de ce discours qui est plus un affichage qu'une réalité, les Amérindiens continuant d'observer avec acuité les différences entre eux.
- 9 Pour autant, les difficultés ne s'arrêtent pas là. Car aussi difficile que de définir qui sont « les Indiens » est de définir « qui est Indien », ce qui constitue le second piège. Dans un texte magnifique et plein d'ironie, Eduardo Viveiros de Castro [2006] affirme « *au Brésil tout le monde est Indien... sauf ceux qui ne le sont pas.* ». Il souligne ainsi que c'est principalement dans l'identification personnelle d'un individu à une culture (qui n'est pas figée, soulignons-le) que se fonde la distinction. C'est donc un acte intime, impossible à juger depuis l'extérieur et susceptible aussi de revirements durant la vie de la personne ou bien durant celle de ses descendants... Bien qu'il déplace le débat au niveau, seul pertinent selon lui, des communautés, le même anthropologue réussit à fixer quelques critères qui permettent de baliser le champ concerné. Sont des « communautés amérindiennes », dans son raisonnement, des groupes fondés sur des relations de parenté ou d'affinité qui maintiennent un lien avec les sociétés précolombiennes. Et sont Indiens, donc, tous les individus qui se reconnaissent dans ces communautés et sont reconnues par celles-ci comme membres (cette deuxième condition rendant caducs les commentaires considérant que « à ce compte-là tout le monde peut se revendiquer Amérindien »). Ceci implique que les groupes amérindiens ont une totale autonomie pour affirmer qui appartient ou non à leur collectif, indépendamment de la filiation biologique. « Être Indien » n'est donc pas une question de proportion de sang indien qui coule dans les veines d'un individu<sup>6</sup>. Cette précision est importante au moment où l'isolement de certains groupes diminuant, les mariages mixtes se multiplient, ce qui n'implique donc nullement en soi une dilution de l'amérindianité. Elle relativise aussi l'exercice de recensement en précisant les limites de l'exercice statistique : dénombrer les Indiens est peut-être une tâche vide de sens si elle cherche à mettre ces individus dans une catégorie sociale étanche par rapport aux autres couches ou classes de la société, et il n'est pas sûr que les personnes

concernées soient « seulement Indiens » ni, d'ailleurs, que ceux qui se trouvent en dehors ne le soient pas du tout. Par ailleurs, l'exercice du recensement ne passe pas par le crible des collectifs concernés pour qu'ils puissent dire s'ils reconnaissent tel ou tel comme « des leurs ». Du comptage des individus en fonction de leurs réponses à des questions qui n'ont pas toujours de sens à leurs yeux à l'estimation de l'importance du phénomène dans la nation brésilienne il y a sans doute un pas qui n'est pas simple à franchir.

## 1.2. Des « Indiens » ultra-minoritaires

10 Lors du recensement de 2010<sup>7</sup>, l'IBGE a réalisé un effort particulier pour mieux rendre compte de la présence amérindienne au Brésil. En premier lieu, les secteurs de recensement, maille territoriale de base à partir de laquelle est recueillie et divulguée l'information, ont été redécoupés afin de correspondre aux limites des territoires amérindiens officiels. Il faut dire que les mailles utilisées précédemment, par souci d'utilité, les aggloméraient souvent avec des zones rurales adjacentes, ce qui noyait la présence amérindienne dans des ensembles géographiques inadaptés. Au surplus, des moyens importants ont été déployés pour recenser les Amérindiens d'Amazonie qui se trouvent dans des zones isolées, alors que les secteurs correspondants n'étaient souvent pas renseignés dans les éditions précédentes<sup>8</sup>. Enfin, quelques informations supplémentaires et un raffinement méthodologique ont été introduits. Les informations concernent, dans le cas des Amérindiens, le nom de l'ethnie à laquelle la personne dit appartenir et la ou les langue(s) amérindienne(s) parlée(s). Quant à la méthodologie, elle a été modifiée afin d'éviter une sous-estimation du nombre des Amérindiens du fait du peu de sens que la catégorie peut représenter pour la personne interrogée.

11 L'identification des Amérindiens se faisait en effet jusque-là par le biais de la question sur la couleur de peau, qui avait comme options de réponse « blanc », « noir », « métis », « jaune » ou « amérindien », cette dernière étant bien différente en nature des premières (on peut être Indien mais avoir la peau noire ou blanche, ...). Dans les territoires amérindiens officiels, lorsque les personnes ont déclaré une couleur de peau qui n'était pas « amérindien », une sous-question « vous considérez-vous Indien ? » est donc venue doubler cette première question. La différence est importante (tableau 1) : si 438 429 personnes ont répondu « Amérindien » à la première question, 78 954 personnes qui ont donné une autre réponse ont affirmé se considérer comme Amérindiens, augmentant de presque 20% le total des effectifs considérés. Si l'on extrapole ce résultat à l'extérieur des territoires amérindiens, où la sous-question n'a pas été posée, ce sont potentiellement encore presque 70 000 personnes qui pourraient rejoindre la population amérindienne, la faisant tutoyer le chiffre symbolique du million d'individus.

**Tableau 1. Population amérindienne au Brésil par grande région géographique**

Région	Population amérindienne totale	Proportion de la population amérindienne totale (%)	Amérindiens vivant dans les « terres indigènes »				Amérindiens vivant hors des « terres indigènes »	
			Total	Proportion (%)	Se déclarant amérindien	Ne se déclarant pas amérindiens mais se considérant amérindiens	Total	Proportion (%)
Norte	342 836	38,2	251 891	48,7	214 928	36 963	90 945	24,0
Nordeste	232 739	25,9	106 142	20,5	82 094	24 048	126 597	33,4
Sudeste	99 137	11,1	15 904	3,1	14 727	1 177	83 233	21,9
Sul	78 773	8,8	39 427	7,6	35 599	3 828	39 346	10,4
Centro-Oeste	143 432	16,0	104 019	20,1	91 081	12 938	39 413	10,4
<b>Total</b>	<b>896 917</b>	<b>100</b>	<b>517 383</b>	<b>100</b>	<b>438 429</b>	<b>78 954</b>	<b>379 534</b>	<b>100</b>

Source : IBGE, Censo Demográfico 2010

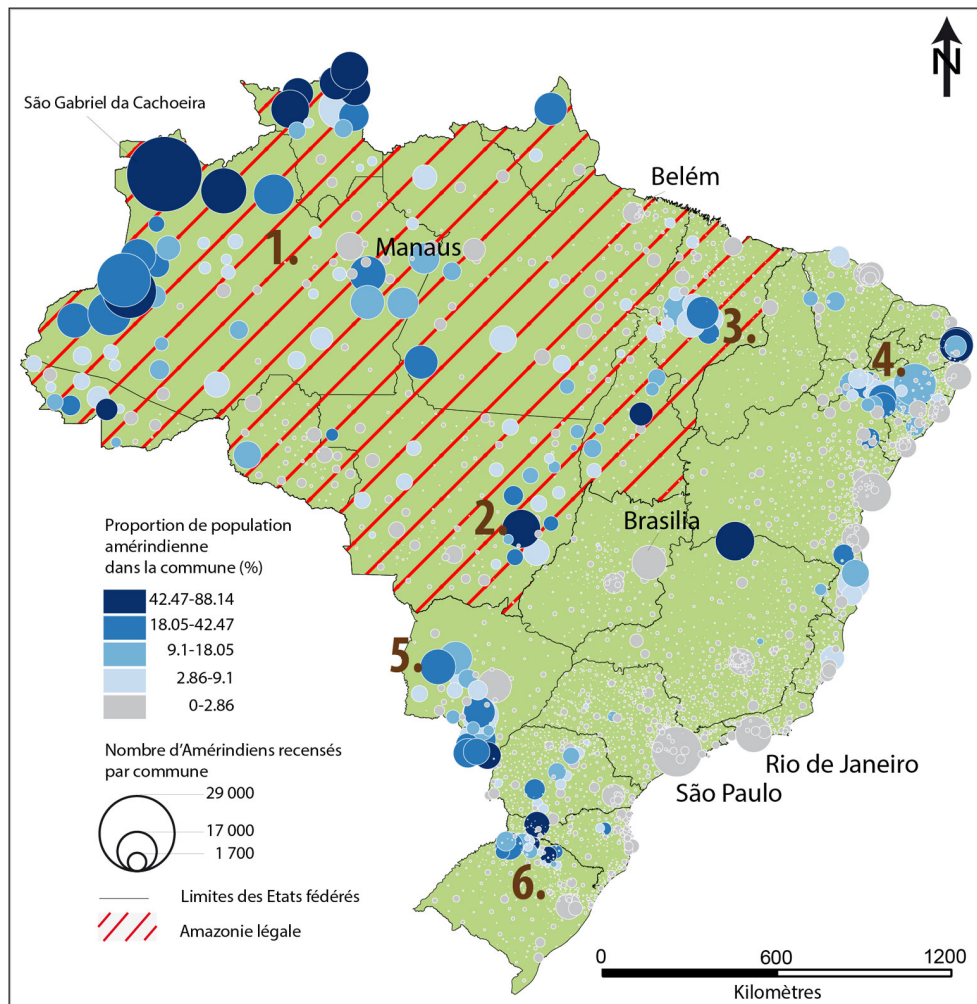
- 12 On n'en est cependant pas là et le total, la population amérindienne au Brésil recensée selon la méthode actuelle était de 896 900 personnes en 2010, soit 0,4% de la population totale du pays. Ce chiffre montre bien qu'il s'agit d'une minorité très marginale sur le plan démographique. Mais pour faible qu'il soit, il reflète aussi les deux étapes de la démographie amérindienne depuis la conquête coloniale. La première a été une phase de décimation, soit par la disparition physique, soit par le métissage culturel et l'assimilation<sup>9</sup>. On estime autour de 5 millions le nombre des Amérindiens présents au moment de la conquête portugaise [Fausto, 2000], un nombre qui avait diminué à peut-être moins de 100 000 dans les années 1950, faisant dire à Darcy Ribeiro [1970] que tous les Indiens du Brésil ne pourraient plus remplir (et de loin !) le stade du Maracanã.
- 13 Cependant, contrairement aux prévisions pessimistes du même anthropologue, la démographie amérindienne a connu une phase de récupération depuis cette période. Le recensement de 1991 a ainsi compté 294 000 Amérindiens (0,19% de la population totale), et celui de 2000, 734 000 (0,43%). Ce doublement en proportion, intervenu en moins de dix ans, doit sans doute être attribué principalement au changement de paradigme politique concernant la population amérindienne, qui a permis aux Amérindiens de moins hésiter à se reconnaître comme tels (on peut citer le cas des Tikuna qui se sont longtemps cachés sous l'étiquette de *caboclo*, voir Pacheco, 1990).
- 14 De 2000 à 2010 la progression en proportion a été marginale, malgré les efforts pour mieux recenser les Amérindiens. On peut apporter plusieurs explications à ce fait, notamment considérer que les chiffres de 2000 avaient été en partie surestimés pour les Amérindiens vivant dans les terres indigènes, l'IBGE s'étant reposé sur d'autres administrations pour leur dénombrement. On a peine à y voir un ralentissement de la croissance démographique chez les Amérindiens, toutes les études de cas pointant au contraire un taux d'accroissement entre 4 et 5% par an (voir par exemple le cas des Xavante étudié par [Coimbra et Welch, 2013], ou celui des Kayabi, voir [Pagliaro, 2010]). Surtout, cette croissance faible en proportion invite à relativiser l'importance numérique du phénomène de résurgence identitaire à l'heure actuelle. On a assisté en effet dans plusieurs régions du Brésil à de nouvelles revendications par lesquelles des groupes qui s'étaient camouflés sous une identité rurale revendiquèrent à nouveau leur indianité, ce qui a pu donner l'impression à certains observateurs que des Indiens apparaissent sur la carte de manière spontanée et uniquement afin de profiter des « privilèges » accordés à ce segment de la population, notamment sur le plan foncier. Au vu des chiffres que nous venons de détailler, ce phénomène pourrait s'être tassé<sup>10</sup>.

### 1.3. Une ultra-minorité présente sur presque tout le territoire

- 15 La répartition des Amérindiens au Brésil peut être abordée à diverses échelles. Le tableau 1 permet déjà de constater quelques grandes tendances au niveau des cinq grandes régions géographiques. On y remarque que le contingent le plus important se situe dans la région Nord (38,2%), qui correspond *grosso modo* à l'Amazonie, et dans le Nordeste (25,9%). Les autres régions rassemblent à elles trois à peine un peu plus d'un tiers des effectifs. Une certaine logique préside à cette répartition : les populations amérindiennes sont plus nombreuses dans les régions qui offraient des zones refuges et qui ont été moins intensivement colonisées que celles du sud (il s'agit aussi des régions les plus vastes). A un niveau plus fin, si l'on regarde les effectifs par commune (carte 1), on s'aperçoit que 1085 *municípios* sur 5566 n'ont aucune population amérindienne recensée. Ils se trouvent principalement dans le sud du pays (661 communes dans les États du Rio Grande do Sul, Paraná, São Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et Espírito Santo) ou dans le Nordeste (316 communes). On ne compte que 10 de ces communes dans la région nord.
- 16 Seules 37 communes ont une population amérindienne supérieure à 5000 personnes et seules 331 communes (5,9% de l'ensemble des communes) ont une proportion de population amérindienne supérieure à 1% de la population totale, 98 (1,8%) une proportion supérieure à 10% de la population, et 12 une proportion supérieure à 50%. Dans ces dernières, on trouve deux communes de l'État d'Amazonas, notamment São Gabriel da Cachoeira qui est, avec 29 000 habitants amérindiens sur 38 000 personnes, la commune la plus importante en effectifs

de population amérindienne et l'une de celles dont la proportion d'habitants amérindiens est la plus forte (76%). On y trouve également 7 autres communes amazoniennes, dont 4 de Roraima, mais aussi 4 communes du reste du pays (Marcação et Baía da Traição dans la Paraíba, São João das Missões dans le Minas Gerais ou Ipuçu dans le Santa Catarina).

**Carte 1. La présence amérindienne au Brésil**



Source : IBGE.  
Réalisation : F.M. Le Tourneau.

17 La carte 1 permet de combiner la vision de la proportion de population amérindienne et les chiffres absolus (représentés par des symboles proportionnels). On y constate bien le fait que les Amérindiens sont présents sur l'ensemble du territoire brésilien, mais on peut isoler six grands foyers : les États d'Amazonas et de Roraima (1.), le centre du Mato Grosso autour du complexe du fleuve Xingu (2.), le centre du Maranhão (3.), l'intérieur des États de Pernambuco, Alagoas et Sergipe (4.), le Mato Grosso do sul (5.) et l'ouest du Santa Catarina (6.). Il y a également des zones dans lesquelles le peuplement amérindien est dense mais en raison du rayonnement national des zones en question : le district fédéral, siège des administrations en charge de la question indigène (population amérindienne de plus de 6000 personnes), les villes de Rio de Janeiro et São Paulo...

**Tableau 2. Effectifs par zone habitée par grande région géographique\***

Zone	Ensemble	Urbain						Rural					
		Total	%	Dans TI	%	Hors TI	%	Total	%	Dans TI	%	Hors TI	%
Norte	342 836	61 565	17,96	2 179	0,64	59 386	17,32	281 271	82,04	249 712	72,84	31 559	9,21



Nordeste	232 739	114 401	49,15	19 159	8,23	95 242	40,92	118 338	50,85	86 983	37,37	31 355	13,47
Sudeste	99 137	79 272	79,96	652	0,66	78 620	79,30	19 865	20,04	15 252	15,38	4 613	4,65
Sul	78 773	34 440	43,72	1 594	2,02	32 846	41,70	44 333	56,28	37 833	48,03	6 500	8,25
Centro-Oeste	143 432	35 156	24,51	2 379	1,66	32 777	22,85	108 276	75,49	101 640	70,86	6 636	4,63
<b>TOTAL</b>	<b>896 917</b>	<b>324 834</b>	<b>36,22</b>	<b>25 963</b>	<b>2,89</b>	<b>298 871</b>	<b>33,32</b>	<b>572 083</b>	<b>63,78</b>	<b>491 420</b>	<b>54,79</b>	<b>80 663</b>	<b>8,99</b>

\* On a agrégé ici dans les territoires amérindiens les personnes se déclarant amérindiennes et celles se considérant amérindiennes.

Nb : tous les pourcentages sont calculés par rapport à la première colonne.

Source : IBGE, Censo Demográfico 2010.

- 18 Ces derniers cas attirent l'attention sur la présence des Amérindiens en zone urbaine. Le tableau 2 permet de regarder les particularismes en fonction de la classification des secteurs de résidence, soit en dedans, soit en dehors d'un territoire amérindien reconnu, en zone rurale ou en zone urbaine. Le premier enseignement qui ressort est la proportion importante de population amérindienne qui vit en ville : 324 834 personnes, soit 36,2%. Certes ce taux d'urbanisation est bien plus faible que la moyenne brésilienne (presque 85%), mais il n'en demeure pas moins que plus d'un tiers des Indiens brésiliens vit en ville, ce qui ne correspond pas à l'image développée autour d'eux. Cette proportion est très différente en fonction des régions : 80% dans la région Sudeste contre seulement 18% dans la région Nord – reflétant le déséquilibre dans l'espace alloué que nous verrons plus loin. Le phénomène urbain n'est pas non plus antithétique des territoires amérindiens, puisque 25 963 personnes vivent dans des secteurs urbains au sein de « terres indigènes ». Certes cela représente encore une proportion très marginale de l'ensemble des Amérindiens (2,89%), mais cette tendance augmentera probablement dans les prochaines années avec la croissance des villages amérindiens situés dans des territoires reconnus. Un des symboles les plus criants de la présence amérindienne au cœur des villes est la terre indigène (TI) Jaraguá, située dans la périphérie nord de la ville de São Paulo et coincée entre le tissu urbain dense et l'autoroute circulaire Rodoanel (Carte 2).

#### Carte 2.



- 19 Dans le tableau 2, on peut aussi s'intéresser aux Amérindiens vivant en zone rurale en dehors d'un territoire reconnu qui représentent 80 663 personnes ou 8,99% du total. Ces groupes sont plus fréquents dans la région Nordeste et en Amazonie. On peut considérer qu'il s'agit du



véritable « stock » de revendications pour la création de nouveaux territoires. En effet, à de rarissimes exceptions près, les « terres indigènes » sont créées en zone rurale, et les groupes qui ne bénéficient pas encore d'une aire sont souvent engagés dans un processus pour en obtenir une. Il existe ainsi un volume important de terres en cours d'instruction (environ 150 cas) et le conseil indigéniste missionnaire parle d'environ 150 cas existant mais pour lesquels aucune mesure n'a encore été prise. Nous verrons dans la seconde partie les implications foncières de ces chiffres.

- 20 Comme nous l'avons souligné, envisager les Amérindiens du Brésil de manière globale est difficile au vu de leur diversité : 305 ethnies différentes. Dans cette mosaïque, il n'existe pas, à la différence de pays comme la Bolivie ou le Pérou, de groupe très majoritaire. Seuls deux groupes ethniques (Tikuna et Guarani Kaiowa) rassemblent plus de 40 000 personnes (ou 5% du total), et 8 plus de 20 000 individus (tableau 3). On note que la hiérarchie entre les groupes est légèrement différente en fonction des effectifs dans ou hors des territoires amérindiens reconnus. Certaines ethnies sont présentes dans les deux univers, comme les Guarani. D'autres ont l'intégralité ou presque de leur effectif dans des territoires reconnus, comme les Yanomami. D'autres enfin, au contraire, sont très présentes en dehors des territoires reconnus, comme les Baré ou les Tupinamba.
- 21 Ces données doivent cependant être prises avec quelques précautions. Une partie importante des personnes interrogées n'a en effet pas mentionné d'ethnie d'appartenance : 45% des personnes résidant en dehors des terres indigènes et 10% des personnes résidant en dedans. Dans le premier cas, on peut imaginer qu'il s'agisse d'Amérindiens habitant les zones urbaines dont le lien avec leur ethnie d'origine est devenu plus ténu. Mais le second cas laisse plus perplexe et renvoie sans doute à la difficulté que ces recoupements ont à être opératoires du point de vue des Indiens eux-mêmes. Au total, on doit donc souligner que près de 25% des Amérindiens recensés en 2010, soit environ 224 000 personnes, ne sont associés à aucune ethnie.
- 22 La diversité amérindienne, enfin, est aussi patente sur le plan linguistique. On notera en premier lieu qu'il existe un groupe, de plus en plus minoritaire mais tout de même important d'Amérindiens monolingues (135 577 personnes ou 15,1% de l'ensemble, dont 9148 personnes qui ne résident pas dans des territoires reconnus). À l'opposé, l'érosion des langues amérindiennes est aussi évidente : 32,7% des Indiens recensés dans des territoires amérindiens ne parlent pas de langue amérindienne, ce qui est aussi le cas de 87,3% des Amérindiens qui résident en dehors de ceux-ci.

**Tableau 3. Effectifs par groupe ethnique, total et en fonction des territoires reconnus**

Rang	Population totale		Population dans les TI		Population hors TI	
	Ethnie	Nombre de personnes	Ethnie	Nombre de personnes	Ethnie	Nombre de personnes
1	Tikúna	46 045	Tikúna	39 349	Terena	9 626
2	Guarani Kaiowá	43 401	Guarani Kaiowá	35 276	Baré	9 016
3	Kaingang	37 470	Kaingang	31 814	Guarani Kaiowá	8 125
4	Makuxí	28 912	Makuxí	22 568	Múra	7 769
5	Terena	28 845	Yanomámi	20 604	Guaraní	6 937
6	Tenetehara	24 428	Tenetehara	19 955	Tikúna	6 696
7	Yanomámi	21 982	Terena	19 219	Pataxó	6 381
8	Potiguara	20 554	Xavante	15 953	Makuxí	6 344
9	Xavante	19 259	Potiguara	15 240	Kokama	5 976
10	Pataxó	13 588	Sateré-Mawé	11 060	Tupinambá	5 715

Source : IBGE, Censo Demográfico 2010.

## 2. L'espace des Amérindiens : une question âprement débattue

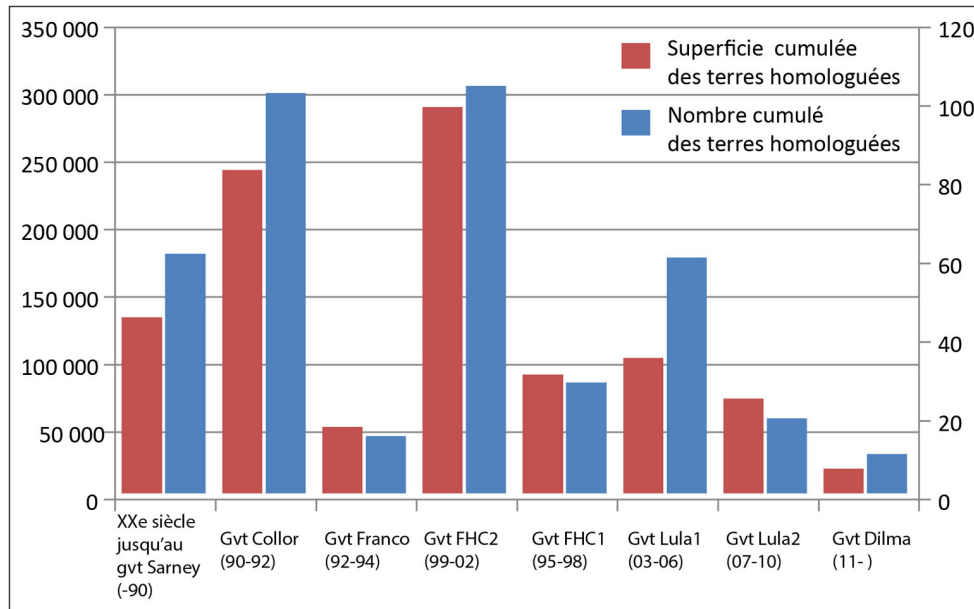
23 Pour que les Amérindiens aient une place au Brésil, il faut qu'un espace politique, social mais aussi physique leur soit consacré. Or, si depuis la constitution de 1988, il existe des dispositifs juridiques et administratifs spécifiques, on constate que la question territoriale est toujours une pierre d'achoppement dans ce débat.

### 2.1. Avancées de la question amérindienne et politique territoriale

24 Jusqu'au milieu des années 1980, la question amérindienne a principalement été traitée sous l'angle de l'assimilation progressive et souhaitable des Indiens au reste de la société, tout en accordant en parallèle une protection à ce groupe de population afin que ce processus se déroule dans de meilleures conditions. C'était l'idéal humanitariste du maréchal Rondon, notamment, qui tranchait après des siècles de pratiques très agressives, voire de « chasse aux Indiens » encore mentionnées par P. Monbeig [1952] dans les années 1930. Le statut de l'Indien adopté par le gouvernement de la dictature militaire en 1973 est l'un des produits de ces politiques, dont le résultat sera en quelque sorte inverse de celui visé. Tout en se plaçant clairement dans la perspective d'une assimilation progressive des Amérindiens, il offrait en effet des garanties qui seront largement exploitées par les Indiens et leurs alliés pour, justement, permettre la survie des groupes concernés.

25 Une tentative de réforme de ce statut, au milieu des années 1970, déclencha une réaction politique importante et la création du mouvement indigéniste, dont les thèses vont progresser peu à peu. Il s'imposera largement une décennie plus tard, au moment de l'assemblée constituante de 1988, si bien que la nouvelle loi fondamentale du Brésil offre une véritable rupture par rapport à toutes les politiques menées depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle et « *fait entrer le pays dans la voie du multiculturalisme* » [Boyer, 2010]. Le chapitre 8 de la loi fondamentale est en effet intégralement consacré aux Indiens. Constitué principalement du fameux article 231, il énonce le droit à la préservation des différences culturelles des peuples amérindiens et reconnaît aux Indiens les droits<sup>11</sup> sur les territoires qu'ils occupent actuellement, mais aussi sur l'ensemble des espaces nécessaires à leur reproduction « physique et culturelle selon leurs us, coutumes et traditions ». Cette large définition inclut donc les espaces sacrés, les espaces occupés dans le passé ou des zones de réserves nécessaires pour les populations qui ont un mode de vie semi-nomade. Ces garanties ont été complétées par d'autres textes, en particulier par la ratification de la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la mise en place de politiques visant à garantir des territoires, promouvoir une éducation différenciée, etc. ([Albert, 2004] et section suivante).

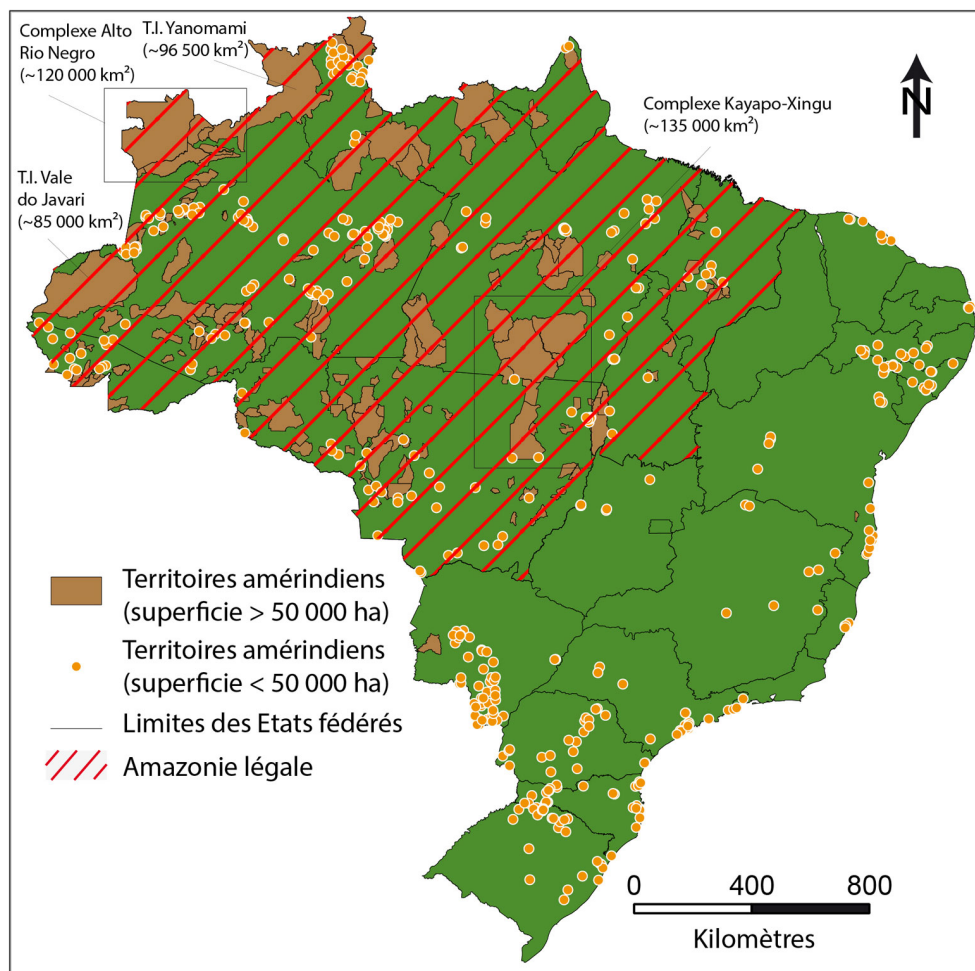
26 Sous l'égide du ministère de la Justice, la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) est chargée de reconnaître et de délimiter les territoires, qui sont ensuite homologués par le président de la République. Après l'adoption de la Constitution, on constate un très vaste mouvement de reconnaissances de « terres indigènes » [Le Tourneau, 2006] durant les années 1990 et le début des années 2000, comme le montre clairement le graphique 1.

**Graphique 1. Homologation de territoires amérindiens par gouvernement depuis 1985**

Source : Instituto Socioambiental ; mise en forme de l'auteur.

27 Il existe aujourd'hui 439 terres qui ont passé l'ensemble des étapes administratives de la reconnaissance, représentant à peu près 105,5 millions d'hectares, ou 12,3% de la superficie du pays (carte 3). Il existe par ailleurs un « stock » d'environ 230 territoires qui se trouvent à des stades moins avancés de reconnaissance, dont 122 « en identification » sur lesquels la Fondation Nationale de l'Indien ne s'est pas encore prononcée<sup>12</sup>. Bien qu'il soit difficile de savoir quelle sera la superficie finale de ces aires après l'intervention des groupes d'experts, ces zones pourraient porter le total des aires amérindiennes à plus de 113 millions d'hectares, ou 13,2% de la superficie du Brésil. Du fait des identités résurgentes auxquelles nous avons déjà fait allusion, il existe par ailleurs encore un réservoir de demandes potentielles. Le Conseil indigéniste missionnaire (CIMI) parle de près de 150 situations qui n'auraient pas encore été traitées, mais ce chiffre doit être envisagé avec prudence. Quoiqu'il en soit, la question des territoires amérindiens est encore loin d'être résolue, ce alors que l'Assemblée constituante avait donné un délai de 5 ans, en 1988, pour terminer le travail... On notera néanmoins que les revendications qui apparaissent désormais concernent le plus souvent des territoires de petite taille et qu'il est probable que le temps de reconnaissances de « terres indigènes » supérieures un million d'hectares est révolu. Ainsi, le chiffre final de la portion du Brésil réservée aux Amérindiens devrait rester durablement autour de 13,5% du pays – à moins que la découverte de nouveaux « isolés » (encadré 1) ne vienne changer la donne.

### Carte 3. Les territoires amérindiens au Brésil



Source : FUNAI 2013

Réalisation : François-Michel Le Tourneau,

### La question des Indiens isolés

Une question qui revient souvent au sujet des Amérindiens au Brésil est celle de découverte éventuelle de groupes totalement isolés. Régulièrement des documents attestant l'existence de « groupes sans contact » sont exhibés par les médias (cas des Indiens du rio Envira, en Acre, en 2008). Le fait est que la politique de la FUNAI a été complètement modifiée depuis le début des années 1990. Désormais, au lieu d'entrer systématiquement en contact avec les groupes amérindiens de manière à les préparer à la coexistence avec « les Blancs », la doctrine consiste à isoler un périmètre autour des zones dans lesquelles on peut présumer la présence d'isolés et à ne les rencontrer qu'au cas où un danger imminent les menacerait. Il existe ainsi 28 cas confirmés de présence d'Indiens isolés, situés pour la plupart en Amazonie, et la FUNAI a développé une coordination spéciale à leur intention, qui agit par le biais de « fronts de protection ethno-environnementale » dans l'idée que le plus grand danger pour ces populations ce sont les atteintes à l'environnement forestier. Il faut bien noter que tous les cas connus ne sont pas des isollements accidentels, qui seraient dus à des circonstances historiques, mais des isollements volontaires : ces groupes savent qu'il existe d'autres groupes étrangers, notamment les « Blancs », mais ils refusent le contact pour des raisons diverses. Ils ont parfois des échanges avec les autres peuples amérindiens des alentours, qui ne le divulguent pas forcément. L'un des cas les plus emblématiques est celui des Awa-Guajá du Maranhão. Bien que leur territoire se situe à proximité d'une région très défrichée et bien qu'il soit envahi par des éleveurs et des

exploitants forestiers, une partie de cette population continue à rester isolée, fuyant le contact par le biais de migrations permanentes.

- 28 L'écrasante majorité des territoires amérindiens (414 sur 690) se trouve en Amazonie légale, et le déséquilibre est encore plus patent si l'on considère les superficies puisque cette région rassemble 98,4% des surfaces consacrées aux Amérindiens au Brésil (carte 3), pour un peu moins de 43% de la population concernée. Les raisons de ce déséquilibre sont claires : le territoire amazonien a été, par sa difficulté d'accès, le dernier à être conquis par la société brésilienne. De nombreux groupes amérindiens ont pu y maintenir jusqu'à aujourd'hui leurs systèmes d'usage de l'espace et, lorsque s'est posée la question de la reconnaissance de leurs droits fonciers, il a été plus facile de tailler large puisque les terres en question étaient pour leur plus grande partie des *terras devolutas*, c'est-à-dire des terres publiques sans destination. La question amérindienne au Brésil repose donc sur un contraste très important à l'heure actuelle, entre les Indiens d'Amazonie, souvent plus visiblement éloignés du reste de la société brésilienne et à qui de vastes territoires ont été alloués (parfois justement au motif de cette différence plus visible) et les Indiens du reste du Brésil, dont les « terres indigènes » allouées *a minima* ne permettent en aucun cas de maintenir un mode de vie basé en grande partie sur la chasse et les cueillettes.

## 2.2. Derrière la question territoriale, la place des Indiens dans la société brésilienne

- 29 Sur le plan juridique et législatif, les Indiens du Brésil disposent de droits étendus. Des obligations inscrites dans la Constitution découlent en effet le droit à une protection de l'intégrité de leurs territoires, celui à un système éducatif différencié dans les langues parlées par les Amérindiens et le droit à un système de santé adapté à leurs particularités. Les administrations tentent de s'organiser pour faire face à ces obligations. La FUNAI, qui est placée sous le ministère de la Justice, a la charge d'identifier et de protéger les territoires. Le ministère de l'Éducation dispose de services spécialisés et d'un programme de « scolarisation indigène » basé sur des « territoires ethno-éducationnels ». Le ministère de la Santé, enfin, dispose d'un « secrétariat spécial pour la santé indigène » qui doit mettre en œuvre l'assistance dans les « districts sanitaires spéciaux indigènes ». Des moyens, parfois conséquents, sont alloués à ces différents services.
- 30 Pour autant, la situation des Amérindiens n'est guère enviable aujourd'hui au Brésil. Les données du recensement de 2010 donnent une idée de la distance qui existe entre eux et le reste de la population : de manière générale, 52,9% des Amérindiens de plus de 10 ans n'ont aucun revenu contre 37% de l'ensemble de la population. Ce chiffre pourrait se comprendre si tous vivaient isolés dans des territoires éloignés. Mais, comme nous l'avons souligné, la plus grande partie des Indiens du Brésil vit au contraire en dehors des terres indigènes ou dans des territoires qui se situent immédiatement à proximité des zones rurales ou urbaines. Un autre indicateur très révélateur est la mortalité infantile. Bien qu'elle ait été divisée par deux depuis la fin des années 1990, elle demeure autour de 50‰ dans les territoires amérindiens, soit le double de la moyenne brésilienne. On pourrait multiplier les exemples, mais on manque de statistiques pour le faire : l'un des signes des difficultés actuelles du système d'assistance de santé pour les Amérindiens est son incapacité à rendre compte de son action. On sait cependant que les taux d'incidence de la tuberculose, par exemple, sont au moins deux fois supérieurs (parfois dix fois) chez les Amérindiens (voir Melo *et al.*, 2012, pour le Rondônia). Le taux de suicide est aussi très important dans de nombreuses populations amérindiennes [Oliveira et Lotufo, 2003], notamment chez les Guarani du Mato Grosso do sul, reflet de la précarité de la situation de cette ethnie qui ne dispose que de très petits territoires<sup>13</sup>.
- 31 La désorganisation et le manque de moyens rendent donc assez peu efficace la mise en pratique des garanties constitutionnelles. Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, on note une série d'attaques politiques qui visent, justement, à remettre en cause ces garanties, en particulier en ce qui concerne les territoires. L'octroi de droits exclusifs aux Amérindiens a toujours été combattu par une partie de la classe politique brésilienne et par certaines institutions,

comme l'armée de terre. Cette opposition a pu être forte dans certains cas (comme celui de la Terre indigène Yanomami) mais elle n'a pas réussi à contrecarrer l'intense mouvement de reconnaissance de terres que nous avons commenté. À partir de 2005, elle a trouvé de nouveaux arguments dans le cas de la terre Raposa Serra do Sol. Très contesté, celui-ci a été jusqu'au Tribunal supérieur fédéral (STF). Si celui-ci a confirmé en 2009 la création du territoire d'un seul tenant, il n'en a pas moins émis un certain nombre de conditions (limitant notamment l'usufruit exclusif des Indiens en rendant non-négociable l'installation d'infrastructures fédérales, la création d'unités de conservation superposées, etc.) dont les opposants souhaitaient qu'elles s'étendent à l'ensemble des territoires amérindiens – ce que le STF lui-même a refusé dans une décision récente.

32 Malgré cette victoire pour le mouvement amérindien, le gouvernement a tout de même décidé de revoir la procédure de création des « terres indigènes » afin d'y inclure d'autres administrations que la seule FUNAI, notamment les ministères liés à l'agriculture dont la position est en générale défavorable aux Indiens. Ce changement est symptomatique d'une évolution à la fois dans la nature de la question posée par les territoires amérindiens et dans le traitement de celle-ci. Si, durant les années 1990, les cas concernés impliquaient essentiellement des terres publiques et des zones isolées, ces cas « faciles » ont été aujourd'hui traités. Ceux qui restent sont ceux dans lesquels sont en jeu des terres privées, souvent productives, et dans lesquels les conflits sont vifs, impliquant des morts et des invasions de propriété. Les dispositions de la constitution sont l'une des difficultés dans ces cas puisque celle-ci interdit d'indemniser les expropriations au bénéfice des Amérindiens, contribuant à envenimer le débat. Dans ce cadre, on constate un louvoiement du gouvernement fédéral qui, dans certains cas évacue de force les envahisseurs de territoires amérindiens reconnus (Marawatsede, Awa) et, dans d'autres, traîne les pieds face aux demandes de reconnaissance (cas des Guarani du Mato Grosso do sul). Le *leitmotiv* des opposants, qui insinue que le Brésil donne « beaucoup de terres à bien peu d'Indiens », semble gagner peu à peu du terrain sous l'influence, par exemple de la sénatrice Kátia Abreú, leader du mouvement rural brésilien.

33 En filigrane on perçoit une distinction implicite au sein de la société brésilienne entre les « vrais Indiens », identifiable à leur costume (ou absence de costume) et à leur inadaptation à la vie urbaine, à qui on veut bien accorder des droits (d'autant plus s'ils habitent très loin) et les Indiens illégitimes qui sont trop proches par leur apparence d'autres segments de la population brésilienne. Or, de nombreux groupes amérindiens ont pu perdre une partie importante, voire la plus grande partie de leur patrimoine culturel au fur et à mesure de la conquête européenne. Ils ne parlent donc plus que le portugais et ne se distinguent pas *a priori* par le costume, ce qui entrave leurs revendications. Conscients de ce fait ils tentent d'ailleurs de se légitimer par la fabrique d'un nouveau patrimoine culturel ou par des tentatives de « retour aux sources » [Soares, 2010 ; Kohler, 2009].

34 Mais la question de la reconnaissance de nouvelles terres n'est pas la seule polémique. Les territoires reconnus sont souvent riches en ressources diverses, qu'il s'agisse de minerais, de bois ou bien de cours d'eau permettant d'installer des centrales hydroélectriques. Dans le premier cas un texte, attendu depuis près de quinze ans, doit enfin réglementer l'exploitation des ressources minières situées dans les territoires amérindiens. Son adoption est cependant loin d'être sûre, les questions les plus polémiques, comme le droit des Indiens à s'opposer à cette exploitation ou le niveau de compensation, étant encore en suspens. Le cas de la centrale de Belo Monte, dans l'État du Pará, a montré le potentiel de conflit que représente la construction de centrales hydroélectriques. Modifiant le régime des fleuves et influençant les ressources halieutiques, elles sont vues par les Amérindiens comme des menaces importantes pour leur mode de vie. De son côté, le gouvernement fédéral souhaite continuer à équiper les cours d'eau présentant un potentiel intéressant, dont beaucoup baignent des terres indigènes. Des politiques de compensation sont prévues, mais la négociation à leur sujet montre souvent le malentendu culturel qui sous-tend toutes ces discussions. Pour les « Blancs », la compensation sert à « acheter » l'accord et sa réception implique un engagement ferme du groupe concerné. Pour les Amérindiens, ces compensations ne sont que des « cadeaux » destinés à permettre l'ouverture d'une discussion, et l'opinion du groupe peut changer dans le temps...

35 Un autre malentendu concerne la question de la protection de l'environnement et les activités licites en territoire amérindien. Le gouvernement fédéral considère en effet depuis 2006 que les terres indigènes sont une sorte d'unité de protection de la nature, et il a établi une politique à ce sujet (*Política Nacional de Gestão Territorial e Ambiental de Terras Indígenas – PNGATI*)<sup>14</sup>. En toile de fond de celle-ci, on trouve l'idée que l'un des fondements de la reconnaissance des TI est la préservation des différences culturelles, ce qui signifie *ipso facto* celle de l'environnement auquel les Amérindiens sont assimilés. Or plusieurs évolutions sociales chez ces derniers viennent contredire ces postulats. Les Indiens Parecis, par exemple, louent de vastes aires à leurs voisins planteurs de soja afin de financer leurs villages et de gagner des salaires ; une partie des Indiens de la région du haut Rio Negro, eux, demandent de pouvoir pratiquer officiellement l'orpillage afin d'avoir des revenus monétaires, s'associant de fait avec une pratique extrêmement nocive pour l'environnement...

## Conclusion : peut-on négocier des valeurs ?

36 Comme on le voit, la place des Amérindiens dans la société brésilienne est encore l'objet de vives polémiques et on peine à y trouver une réponse unique ou consensuelle. La question de la réforme du « statut de l'Indien » est particulièrement illustrative de ce point de vue. Le texte en vigueur à l'heure actuelle est en effet toujours celui de 1973, malgré le contexte dans lequel il a été produit et malgré le fait qu'il est totalement en déphasage dans sa lettre et dans son esprit avec la constitution de 1988 (il place par exemple les Indiens comme des mineurs sous la tutelle de l'État). Cependant, aucun *consensus* ne s'est dégagé depuis 1991 pour voter un nouveau texte. En 2006, le gouvernement fédéral a mis en place une Commission nationale pour la politique indigéniste (CNPI), représentant les Amérindiens, et celle-ci a proposé en 2009 un nouveau texte conforme aux attentes des Indiens, qui se trouve bloqué au parlement. Or de ce texte dépend aussi, entre autres, le vote de la réglementation des activités minières, et ces blocages successifs alimentent les tensions.

37 En filigrane de ce cas, comme du débat sur la centrale hydroélectrique de Belo Monte et bien d'autres, ce qui se révèle est un malentendu constant sur la place et le rôle des Indiens dans la société brésilienne. Celle-ci accepte en effet de leur accorder des droits en compensation du préjudice subi depuis l'arrivée des Européens. Elle est également prête à admettre désormais que les Indiens demeurent Indiens, sans plus chercher l'assimilation qui était considérée comme souhaitable jusqu'aux années 1980. Cependant, dès que les Amérindiens font usage de leurs droits pour contester des décisions prises de l'extérieur, ou se comportent, justement, en accord avec leurs us et coutumes, leurs actions sont considérées comme illégitimes ou irrationnelles. On oppose alors leur faible nombre (0,4% de la population) à celui des personnes potentiellement favorisées par telle ou telle infrastructure. Or ces chocs risquent de se multiplier dans les prochaines années, tant du fait des vastes programmes d'équipement envisagés par le gouvernement fédéral que parce que les sociétés amérindiennes sont de mieux en mieux connectées et informées, si bien qu'elles tenteront de faire valoir leurs droits même si, dépouillées du costume de « l'Indien sauvage » (*Indio bravo*), elles seront sans doute perçues comme moins légitimes par le reste de la population. La question de la place des populations amérindiennes est donc encore loin d'être un objet de consensus au Brésil et, comme le soulignait déjà Roberto da Matta [1976], le « coût » de l'identité amérindienne demeure élevé pour ceux qui l'assument.

---

### Bibliographie

ALBERT B. (2004), Les Indiens et l'État au Brésil, *Problèmes d'Amérique Latine*, n°52, pp. 63-84.

BOYER V. (2010), Qu'est-ce que le quilombo devenu ? De la catégorie coloniale au concept anthropologique, *Journal de la Société des Américanistes*, vol. 96, n°2, en ligne sur <http://jsa.revues.org/11579>.

Coimbra C. E. A. et Welch J. R. (2013), « A Half-Century Portrait: Health Transition in the Xavante Indians from Central Brazil », in Eduardo S. Brondízio et Emilio F. Moran (eds.), *Human-Environment Interactions*, Dordrecht: Springer, pp. 29-52.



- DA MATTA R. (1976), Quanto custa ser índio no Brasil? Considerações sobre o problema da identidade étnica, *Dados*, n°13.
- ERIKSON P. (2004), « Qu'est-ce qu'un "ethnonyme" ? », *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM*, 10, <http://alhim.revues.org/112>.
- FAUSTO C. (2000), *Os índios antes do Brasil*, São Paulo, Jorge Zahar, 94 p.
- IBGE (2012), *Censo Demográfico 2010. Características gerais dos indígenas. Resultados do universo*, Rio de Janeiro, IBGE, 245 p.
- KOHLER F. (2011), *Tombeau des Aymorés : le monde souterrain des Indiens Pataxó*, Bruxelles, Éditions Peeters/SELAF, 250 p.
- LE TOURNEAU F.-M. (2006), Enjeux et conflits autour des territoires amérindiens d'Amazonie brésilienne, *Problèmes d'Amérique latine*, n°60, pp. 71-94.
- LE TOURNEAU F.-M. (2010), *Les Yanomami du Brésil, géographie d'un territoire amérindien*, Belin, Paris, collection Mappemonde, 480 p.
- MELO T., RESENDES A. P., SOUZA-SANTOS R. et BASTA P. C. (2012), Distribuição espacial e temporal da tuberculose em indígenas e não indígenas de Rondônia, Amazônia Ocidental, *Brasil. Cad. Saúde Pública*, vol.28, n°2, pp. 267-280.
- MONBEIG P. (1952), *Pionniers et planteurs de São Paulo*, Paris, Colin, 376 p.
- OLIVEIRA C. S. et LOTUFO NETO F. (2003), Suicídio entre povos indígenas: um panorama estatístico brasileiro, *Rev. psiquiatr. clín.*, vol.30, n°1, pp. 4-10. ISSN 0101-6083.
- PACHECO DE OLIVEIRA J. (1990), Les Tikuna et leur lutte pour la terre, *Ethnies*, n°11-12, pp. 136-142.
- PAGLIARO H. (2010), A revolução demográfica dos povos indígenas no Brasil: a experiência dos Kayabí do Parque Indígena do Xingu, Mato Grosso, Brasil, 1970-2007, *Cad. Saúde Pública*, vol.26, n°3, pp. 579-590.
- RAMOS A. (1998), *Indigenism. Ethnic Politics in Brazil*, USA, University of Wisconsin Press, 336 p.
- RIBEIRO D. (1970), *Os Índios e a civilização: a integração das populações indígenas no Brasil moderno*, Rio de Janeiro, 495 p.
- SOARES M. (2010), Métissages et espaces transculturels : reflet d'image et mises en scène chez les Indiens Tapeba, *Cahiers des Amériques latines*, n°65, pp. 89-102.
- VIVEIROS DE CASTRO E. (2006), *No Brasil tudo mundo é Índio exeto quem não é*, Interview pour l'Encyclopédia dos povos indígenas do Brasil, São Paulo: ISA, 16 p.

---

## Notes

- 1 On ne reviendra pas ici sur le fait que le terme « Indiens » lui-même est la preuve de l'immense malentendu historique de la conquête, que le néologisme « Amérindiens », apparu par le biais du Bureau of American Ethnology à la fin du XIXe siècle, ne rattrape pas totalement.
- 2 Alors que les mêmes Amérindiens pouvaient ne pas cerner les distinctions qui paraissaient évidentes pour les Européens, considérant les esclaves noirs comme des « Blancs » (au sens de « étrangers ») comme les autres...
- 3 Sauf lorsqu'il s'agit de sobriquets utilisés par d'autres ethnies à l'encontre d'un peuple et repris ensuite par le colonisateur, comme le nom Guariba (singe hurleur) souvent utilisé pour les Yanomami avant les années 1950, ou le nom Kayapo (idem) pour les Mebêngôkre.
- 4 Le vocabulaire a ici aussi ses pièges, les mots « ethnies », « peuples » ou « nations » seraient sans doute adéquats mais nous les évitons en raison de leur charge dans le débat politique.
- 5 Plus conservatrice, l'ONG spécialisée dans les questions amérindiennes Instituto Socioambiental parle de 241 ethnies et 150 langues parlées. La différence entre les deux estimations vient que les données du recensement prennent en compte les réponses fournies par les personnes interviewées sans les filtrer. Ainsi deux dialectes proches et assimilés par des linguistes à la même langue seront considérés comme différents.
- 6 Comme cela peut être le cas dans certains cas, par exemple, aux USA.
- 7 Les chiffres qui seront cités à la suite proviennent soit du rapport produit par l'IBGE sur la population amérindienne (IBGE, 2012), soit des données brutes du recensement, disponibles via le système SIDRA de l'IBGE ([sidra.ibge.gov.br](http://sidra.ibge.gov.br)).
- 8 Cet effort doit être reconnu, pour autant il reste des zones dans lesquelles la couverture a été moins systématique en raison des difficultés d'accès.

9 Certaines études génétiques (à prendre toutefois avec précautions) vont jusqu'à dire qu'un tiers des Brésiliens possède un patrimoine génétique qui indique des ancêtres amérindiens.

10 Cela étant, le stock de revendications reste important puisque plus de 40% des Indiens vivent en dehors de territoires reconnus.

11 Ces droits consistent en un usufruit exclusif, collectif, permanent et incessible des ressources du sol et de l'environnement du territoire en question. Le territoire en lui-même demeure propriété de l'État fédéral.

12 Chiffres Instituto Socioambiental.

13 Ce cas est l'un des plus difficiles à résoudre dans le Brésil actuel. Très mobiles, les groupes Guarani ont du mal à se voir reconnaître des territoires propres, d'autant que la région est occupée par des fermes productives, installées parfois depuis des générations. Le conflit entre Indiens et fermiers est violent, les occupations de fermes succédant aux actions de représailles et le gouvernement ne semble pas savoir quel parti prendre pour le résoudre.

14 Décret 7747 du 5 juin 2012.

---

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

François-Michel Le Tourneau, « En marge ou à la marge ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2014/2-3 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 10 novembre 2015. URL : <http://eps.revues.org/5859>

---

### ***À propos de l'auteur***

#### **François-Michel Le Tourneau**

Directeur de recherche

centre de recherche et de documentation des Amériques

[fmlt@fmlt.net](mailto:fmlt@fmlt.net)

---

### ***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---

### ***Résumés***

Au Brésil, les populations amérindiennes sont ultra-minoritaires. Elles ne représentent que 0,43 % de la population totale. Pourtant elles sont très diverses (305 ethnies différentes) et tiennent une place fondamentale dans la matrice culturelle. Les avancées de la constitution de 1988 font que ces populations se sont vu reconnaître des droits d'usage exclusifs sur des surfaces très importantes : presque de 13,5 % du territoire national, soit plus de 1,2 millions de km<sup>2</sup>. Pour autant, leur position dans la société brésilienne et l'exercice des droits en principe garantis restent des sujets de vive controverse, montrant que la place des « Amérindiens réels » - selon l'expression d'Alcida Ramos, dans la société brésilienne est encore incertaine.

En se basant sur le recensement de 2010 et sur les bases de données récentes concernant les territoires amérindiens, nous tentons dans cet article de proposer une synthèse de cette question polémique en replaçant les données dans leur contexte. Nous nous intéressons ainsi dans un premier temps aux statistiques concernant la population amérindienne et à sa répartition sur le territoire brésilien. Nous présentons ensuite les territoires reconnus comme « terres indigènes » et les dispositifs juridiques et politiques dont bénéficient les Indiens, en pointant notamment l'asymétrie entre l'Amazonie, qui compte 99,9 % des superficies allouées aux Amérindiens pour 45 % de la population, et le reste du pays. Au niveau national, le décalage entre un poids démographique faible et des droits fonciers étendus entraîne de vives polémiques que nous tentons de synthétiser.

## Marginalized or at the margin? Indigenous peoples in today's Brazil

Brazil's indigenous population is very minority, accounting for less than 0,43% of the overall population. Despite its small number, it is a highly diverse population (305 different ethnic groups) and it holds a unique place in the country's cultural matrix. The constitution of 1988 was an important step for Brazil's indigenous peoples since it has granted them extensive land rights. Since then, over 1,3 millions square kilometers, or over 13,5% of the overall country area, have been recognized as "indigenous lands". However, the concrete Indians' place in the Brazilian society remains highly controversial.

Based upon the 2010 census figures and upon fresh geographical databases about Indian lands, our article tries to offer a synthetic view of the indigenous question in Brazil. We first analyze the figures about indigenous population and its repartition upon the Brazilian territory. In a second part, we present the different mechanisms beneficiating to indigenous peoples, among which the most important is the allotment of "indigenous lands". But those are not evenly spread: the Amazon region, which holds only 43% of Brazil's Indians, concentrates 99% of the country's overall area of indigenous lands. We then show that the indigenous people in Brazil are still stuck in nationwide polemics about their small number as opposed to their supposed huge territories.

### *Entrées d'index*

**Mots-clés :** Brésil, Amérindiens, démographie, territoires amérindiens, développement durable

**Keywords :** Brazil, indigenous peoples, demography, indigenous lands, sustainable development